



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Importation de phosphate en provenance du Maroc

Question écrite n° 5184

Texte de la question

M. Tristan Lahais attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du commerce extérieur et des Français de l'étranger, sur l'importation de phosphate en provenance du Maroc, lequel est utilisé dans la fabrication d'engrais. Ce phosphate marocain affiche des teneurs en cadmium très supérieures à celles d'autres pays exportateurs de phosphate. L'HAS (Haute Autorité de santé) et l'ANSES ont démontré la dangerosité du cadmium, métal lourd et classé depuis plus de 10 ans comme cancérigène. Les accords de libre-échange entre la France et le Maroc permettent d'économiser 6,5 % de droits de douane sur chaque tonne achetée et provoquent une entrée sur le sol français d'un phosphate dangereux pour la santé des concitoyens. Il lui demande ce qu'il compte faire pour protéger les populations des effets délétères du cadmium, qui se retrouve, *in fine*, dans nombre de produits de consommation journalière (pain, biscuits, légumes).

Données clés

Auteur : [M. Tristan Lahais](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (2^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5184

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : [Commerce extérieur et Français de l'étranger](#)

Ministère attributaire : [Commerce extérieur et Français de l'étranger](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mars 2025